



DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : n° P13_2020

Date : le 14 janvier 2020

OBJET : Parc d'activité de la Belle Jardinière II à Cherbourg-en-Cotentin – Acquisition d'un terrain auprès de la Commune et revente à JMB AUTO

Exposé

En application de la loi « Notre », la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de zones d'activité économiques (ZAE).

Toutefois, les terrains des zones d'activité communales doivent au préalable faire l'objet d'un transfert en pleine propriété au profit de la CAC afin que cette dernière, seule compétente, puisse les vendre à un tiers (article L.5211-17 alinéa 6 du CGCT).

Ce transfert porte sur le lot 4 contenant les parcelles cadastrées 173 AZ n° 324, 328 et 329 situées sur le Parc d'activité la Belle Jardinière II, d'une superficie cumulée de 4 094 m², destinées à la société JMB AUTO, garage automobile dépositaire de la marque CITROEN, qui a pour projet de construire un bâtiment composé d'un atelier de 300 m², d'un show-room de 120 m² et de bureaux pour 80 m².

Après consultation du service des Domaines et en raison de la configuration du terrain, de sa situation dans la zone d'activité économique, de l'obligation faite à l'acquéreur de construire un bâtiment à usage économique exclusivement en dehors de toute autre destination, le tarif proposé pour cette aliénation est de 13,50 € HT le m².

Le projet poursuivi par cette entreprise a été exposé et a reçu un avis favorable du Bureau communautaire le 23 mai 2019.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.521-10 et L.5211-17 alinéa 6,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° 2019-01 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 4,

Vu la délibération n° 2017-184 du 21 septembre 2017 présentant le rapport d'évaluation de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin n° DEL2019_342 du 26 juin 2019 accordant la vente de ces lots à la CAC moyennant le prix de 13,50 € HT le m²,

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale de ce terrain en date du 18 juin 2019,

Décide

- **D'acquérir** de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin les parcelles cadastrées 173 AZ n° 324, 328 et 329 situées dans le Parc d'activité la Belles Jardinière II, d'une superficie cumulée de 4 094 m², moyennant le prix de 13,50 € HT le m² (cession entre collectivités non soumise à TVA conformément à l'article 257 bis du CGI), auquel il convient d'ajouter les frais d'acte,
- **De revendre** ce lot à la société JMB AUTO, ou toute autre société qui pourrait s'y substituer pour la réalisation de ce projet, moyennant le prix de 13,50 € HT le m² (frais d'acte à la charge de l'acquéreur),
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au budget annexe 11 en dépenses ligne de crédit 6546 et en recettes ligne de crédit 7707,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

PJ : Plan du lot



LE PRÉSIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Département :
LA MANCHE

Commune :
CHERBOURG-EN-COTENTIN

Section : AZ
Feuille : 173 AZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 06/01/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 29/01/2020

Reçu en préfecture le 29/01/2020

Affiché le  par le centre des impôts foncier suivant :
ID : 050-200067205-20200114-P13_2020-AR

112 rue de l'Abbaye 50114
50114 CHERBOURG-EN-COTENTIN
CEDEX
tél. 02.33.01.62.50 -fax
cdif.cherbourg@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

